

Information et formulaire d'inscription du producteur Encan spécialisé pour la Grande fête 2018

*La vente devrait avoir lieu au milieu d'août 2018 à Saint-Hyacinthe chez Réseau Encans Québec
(La journée exacte est à déterminer. Nous vous en informerons dès que possible)*

Les agneaux lourds livrés à l'encan spécialisé ne sont pas comptés dans les livraisons des engagements annuels et les volumes d'agneaux prévus en engagement annuel doivent être annoncés à l'Agence de vente des agneaux lourds selon le calendrier en vigueur.

Produit visé

- La vente spécialisée concerne uniquement les agneaux lourds mâles.
- Le poids des agneaux lourds vivants doit être supérieur à 80 livres. Attention : prévoir une perte de poids de 6 à 12 % du poids vif à la ferme selon la durée du transport, la température et l'état de mise à jeun.

Information sur le volume mis en vente : Le volume sera diffusé aux acheteurs et producteurs inscrits dans un délai raisonnable, après la date limite d'inscription.

Attribution : Selon l'article 3.36 de la *Convention de mise en marché des agneaux lourds*, jusqu'à 25 % des agneaux préinscrits seront réservés aux acheteurs habituels de l'Agence.

Prix : Le prix payé au producteur pour les agneaux lourds livrés est, selon le cas :

- **Pour les agneaux lourds vendus à l'encan** : Le prix de vente à l'encan.
- **Pour les agneaux lourds préinscrits attribués à des acheteurs** : Le prix moyen par strate de poids des agneaux vendus lors de l'encan.

Pour les femelles : Le plus bas entre le prix de vente à l'encan ou le prix hebdomadaire à l'Agence de vente avec une **pénalité de 20 \$/femelle**.

Une contribution de 3,45 \$ sera prélevée sur chaque agneau mis en vente (*montant équivalent au 0,15 \$/kg carcasse prélevé habituellement sur chaque agneau vendu pour encourager l'engagement annuel, calculé sur un poids moyen de 23 kg*).

Frais

Les frais de mise en marché s'appliquent à tous les agneaux transigés lors de l'évènement.

- 6,00 \$, frais de mise en marché
- 1,75 \$, de gestion collective
- 0,50 \$, contribution promotion

Pour les agneaux lourds préinscrits attribués à des acheteurs, des frais de pesée et de transport s'appliqueront.

Respect de la quantité confirmée

Si le nombre d'agneaux livrés diffère de plus de 10 % du nombre confirmé par l'Agence, à l'exception de cas de force majeure, une pénalité de 20 \$ pour chaque agneau livré au-delà de 110 % ou en deçà de 90 % du nombre confirmé sera applicable. **La force majeure est un événement imprévisible et irrésistible qui doit être documenté. Les annulations liées aux informations prévisionnelles de volume et de prix ne peuvent constituer un cas de force majeure. Il incombe au producteur de livrer ou de faire livrer les agneaux confirmés au lieu et à la date prévue.**

ASRA

Les agneaux lourds confirmés et livrés dans le cadre de l'encan spécialisé sont admissibles au programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) jusqu'à un maximum de 130 lb vifs.

Période d'inscription : jusqu'au 13 juillet 2018
Les agneaux non-inscrits ne feront pas partie de la vente spécialisée

Nom de l'entreprise : _____ # LEOQ : _____

Responsable : _____ Téléphone : _____

OFFRE DE VENTE DES AGNEAUX LOURDS

Quantité totale	Sexe	Poids moyen estimé
	Mâle seulement	

Signature : _____ Date : _____

TRANSMETTRE VOTRE FORMULAIRE À L'AGENCE DE VENTE AU PLUS TARD LE 13 juillet 2018

Par courriel à : agenceagneaux@upa.qc.ca ou par télécopieur : 450 463-5294

Pour les envois par télécopieur, vérifier la réception de votre offre auprès de l'agence de vente après envoi.

Pour de plus amples informations, contacter l'Agence de vente au 450 679-0540 poste 8804 ou 8973